

Affaire suivie par : LETARD Ludovic

N/Réf : SM/JD/LL/AH/DCEI/D2025-01318

Objet : Renouvellement de canalisations d'eau potable et d'eaux usées et branchements associés, avenues de Saint Saëns, Georges Bizet, des Améthystes, des Opales et des Saphirs sur la commune de La Baule.

Madame, Monsieur,

Les canalisations de votre quartier étant anciennes, votre communauté d'agglomération (CapAtlantique La Baule Guérande Agglo) a la nécessité d'entreprendre des travaux **du 5 janvier au 10 juillet 2026**, afin de renouveler environ 1300 mètres de réseaux d'eau potable et leurs branchements associés ainsi que 1200 ml de réseaux d'eaux usées et leurs branchements associés. Cette action vous permettra de disposer prochainement de réseaux, plus sûrs, plus modernes et de meilleure qualité.

Ces travaux ont été **confiés aux entreprises spécialisées ATES et Presqu'île Environnement** et pourraient voir leur calendrier évoluer en fonction des conditions rencontrées sur le terrain, et notamment l'encombrement du sous-sol ou les conditions météorologiques. Si tel était le cas, nous vous tiendrions informés via nos différents supports de communication.

Pour permettre la bonne exécution et la sécurité du chantier, les voies concernées par les travaux, selon le phasage ci-joint seront **fermées à la circulation**, des déviations seront mises en place.

La collecte de vos déchets sera modifiée. Elle sera assurée par la mise en place de points de regroupements disposés aux emplacements renseignés sur le phasage ci-joint.

L'accès à vos résidences demeurera possible dès lors que les conditions de sécurité, définies sur l'instant par le chef de chantier, le permettront.

Sur ce chantier, **des matériaux amiantés seront conditionnés et évacués** : Pendant ces phases de neutralisation des matériaux contenant de l'amiante, toute circulation dans la zone d'intervention balisée sera impossible : Un opérateur est présent lors de ces phases pour signaler cette intervention qui peut durer d'une trentaine de minutes jusqu'à 2 heures. Nous vous rappelons qu'en cas de besoin, le chef de chantier est disponible pour anticiper vos besoins de déplacements.

Enfin, il n'y aura pas d'incidence concernant vos **transports publics**.

Point particulier et important, dans le cadre de ces travaux, **une modification de votre branchement d'alimentation en eau potable est peut-être nécessaire** pour que vous puissiez continuer à bénéficier du service. L'entreprise mandatée par nos soins pourra être amenée à intervenir sur votre espace privé, uniquement pour renouveler la partie de branchement qui relève de notre responsabilité (conformément au règlement de service public d'eau potable, nous ne pouvons intervenir que dans la limite de 2 mètres à compter du domaine public.)

Dans cette éventualité, **nous sollicitons votre autorisation pour renouveler cette partie du branchement d'eau** et si nécessaire, déplacer votre compteur. Au-delà de ces 2 mètres, il vous appartiendra de prendre à votre charge, si nécessaire, le remplacement de votre branchement (n'hésitez pas à contacter votre agglomération pour en savoir plus). Le déplacement éventuel du compteur sera quant à lui réalisé par le délégataire, la société SEPIG Eau, et cette opération pourra être menée ultérieurement.

En l'absence de réponse ou dans le cas d'une réponse défavorable, la reprise de votre branchement se fera uniquement sur le domaine public jusqu'en limite de votre propriété. Un compteur sous domaine public vous sera alors installé modifiant la limite de responsabilité de l'agglomération sur cet équipement. La partie du branchement existant dans votre propriété et qui aurait dû être renouvelée par Cap Atlantique, dans la limite des deux mètres maximums, ne le sera pas et restera à votre charge si vous souhaitez procéder à son renouvellement ultérieurement.

Vous trouverez ci-joint une fiche intitulée « autorisation d'intervention en domaine privé sur le branchement d'eau potable » à nous retourner complétée et signée dans les meilleurs délais par courrier ou courriel à :

CAP ATLANTIQUE
Direction Cycle de l'eau et infrastructures – M. Ludovic LETARD
3, Avenue des Noëlls
BP 64
44503 LA BAULE CEDEX
cycle-eau-et-infrastructures@cap-atlantique.fr

Nous sommes évidemment conscients de la gêne occasionnée pour vous et vos voisins et soyez sûrs que nous sommes tous mobilisés pour limiter au maximum l'impact de cette action nécessaire. Ainsi, afin de suivre l'actualité liée à ce chantier, vous pouvez consulter notre site Internet, rubrique travaux (www.cap-atlantique.fr), notre page Facebook, mais également contacter la direction Cycle de l'eau et infrastructures de votre agglomération au **02 28 54 17 20**. Pour toute urgence liée aux travaux en cours uniquement, vous pouvez également joindre **M. TURBAN Nicolas de la société ATES au 06 26 94 31 48 et M. LE HELLO Franck de la société PRESQU'ILE ENVIRONNEMENT au 06 14 38 48 32**.

En vous souhaitant le meilleur sur notre beau territoire qui avance chaque jour un peu plus, nous vous prions d'agréer, nos salutations distinguées.

Signé numériquement le 10/12/2019 **Maire de la commune de LA BAULE**
Pour le Président, par délégation,

Claude BODET



3, avenue des Noëlls - BP 64
44503 La Baule Cedex

Tél : 02 51 75 06 80

cap-atlantique.fr

Adresse physique :
2, rue Alphonse Daudet
44350 Guérande

Tél : 02 28 54 17 20 cycle-eau-et-infrastructures@cap-atlantique.fr

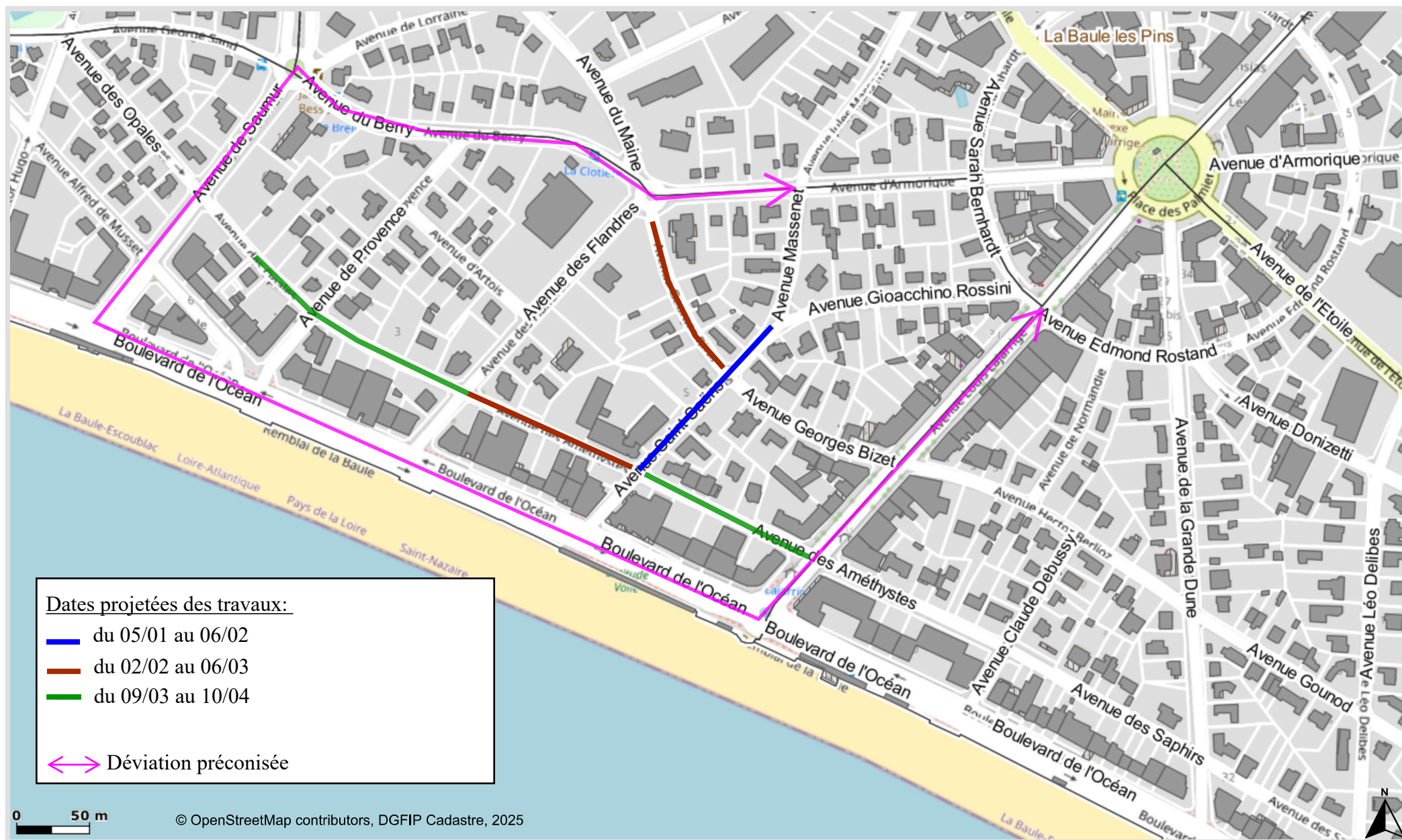
Vice-président délégué aux équipements
urbains, chargé de l'eau potable, de
l'assainissement et des déchets

Franck LOUVRIER

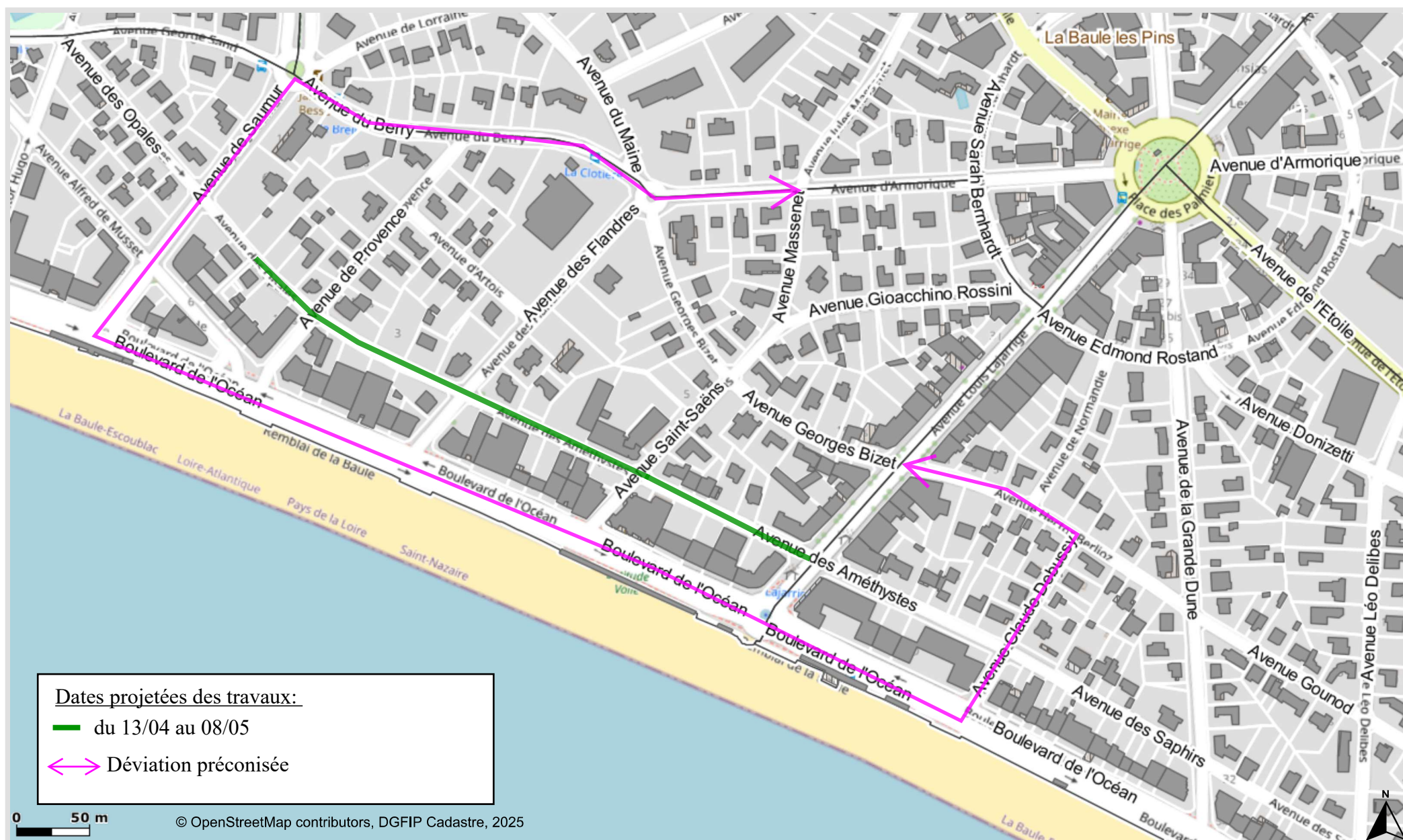
Monsieur le Maire de La Baule-Escoublac



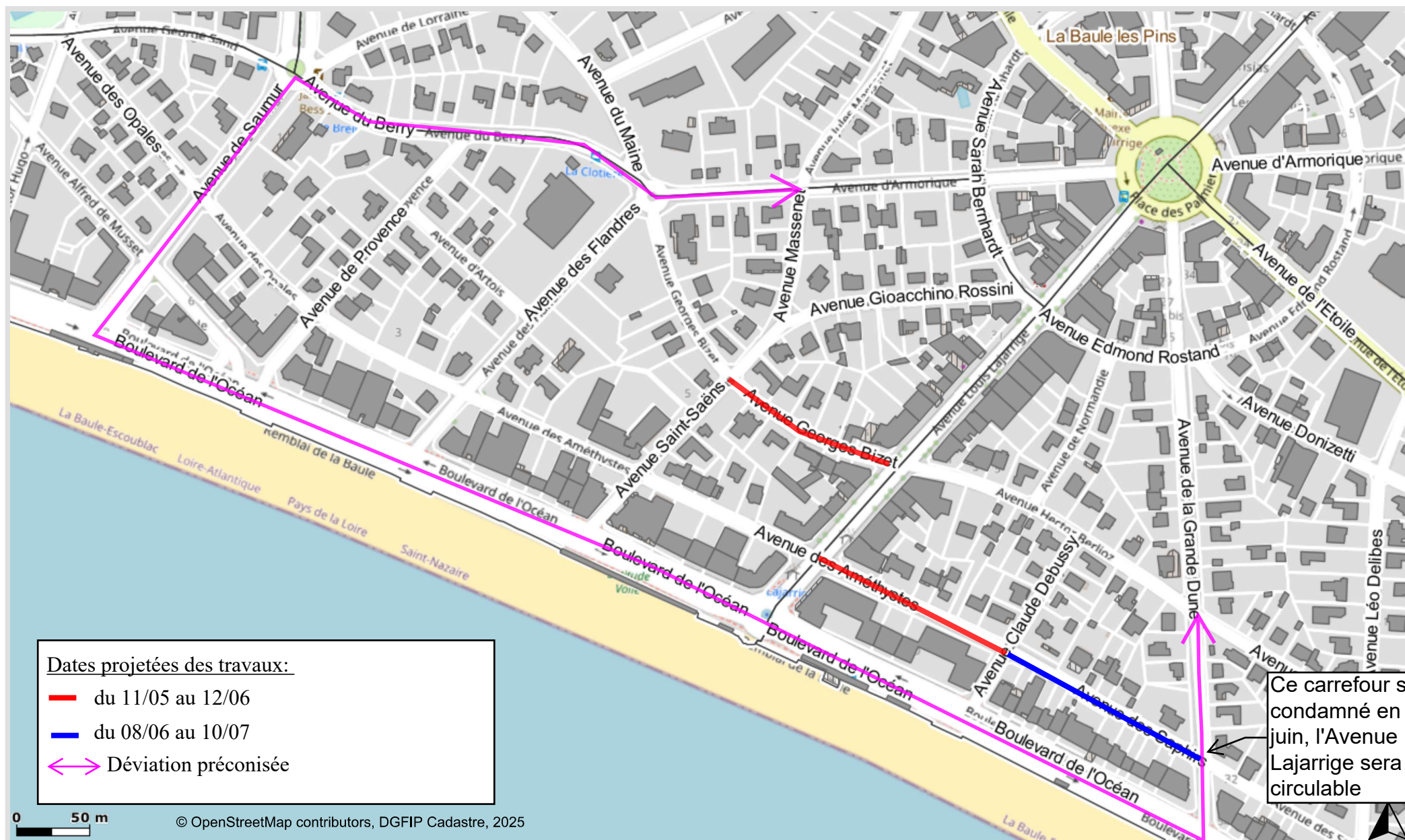
LA BAULE travaux réseaux du 05/01 au 10/07/2026



LA BAULE travaux réseaux du 05/01 au 10/07/2026

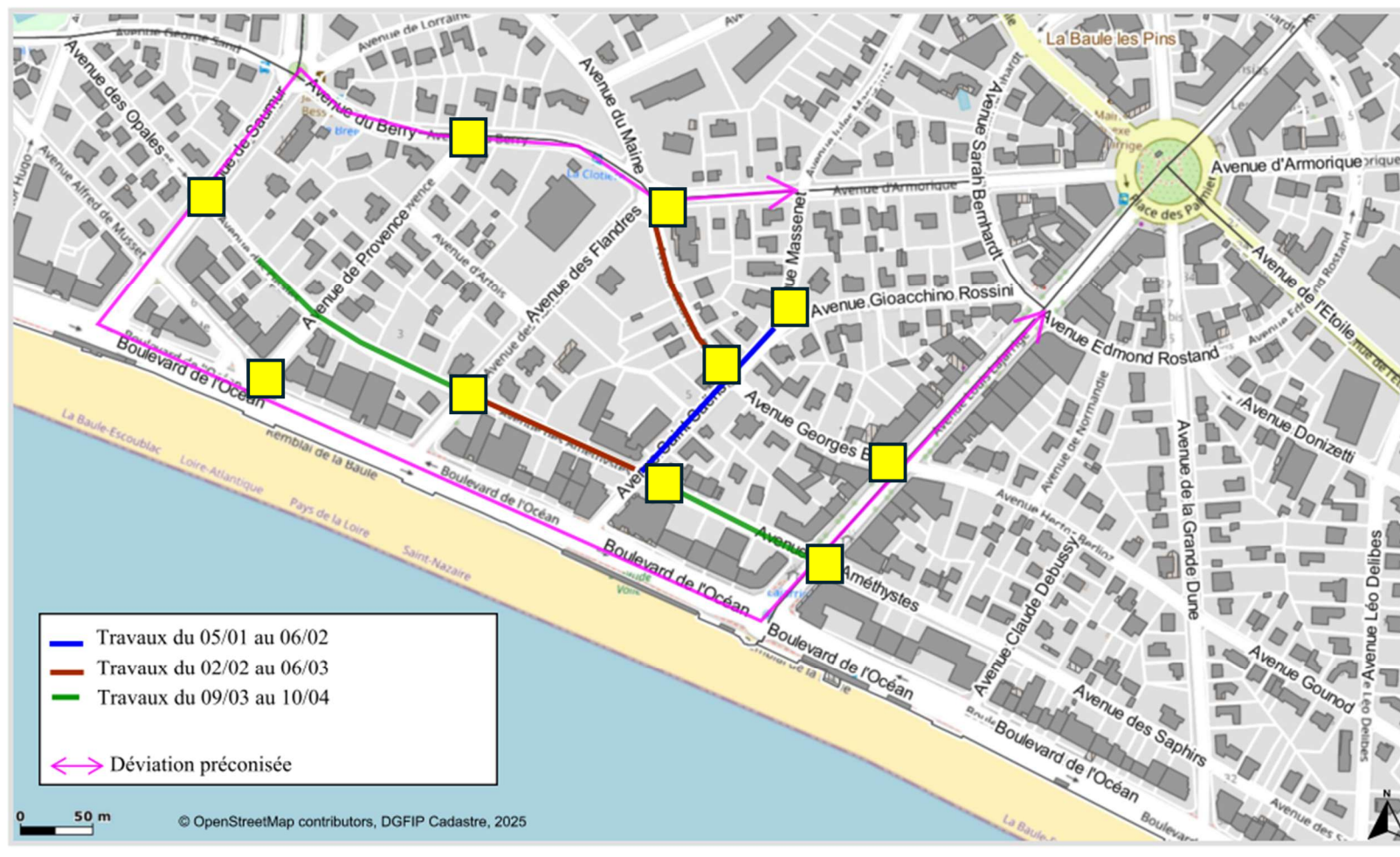


LA BAULE travaux réseaux du 05/01 au 10/07/2026

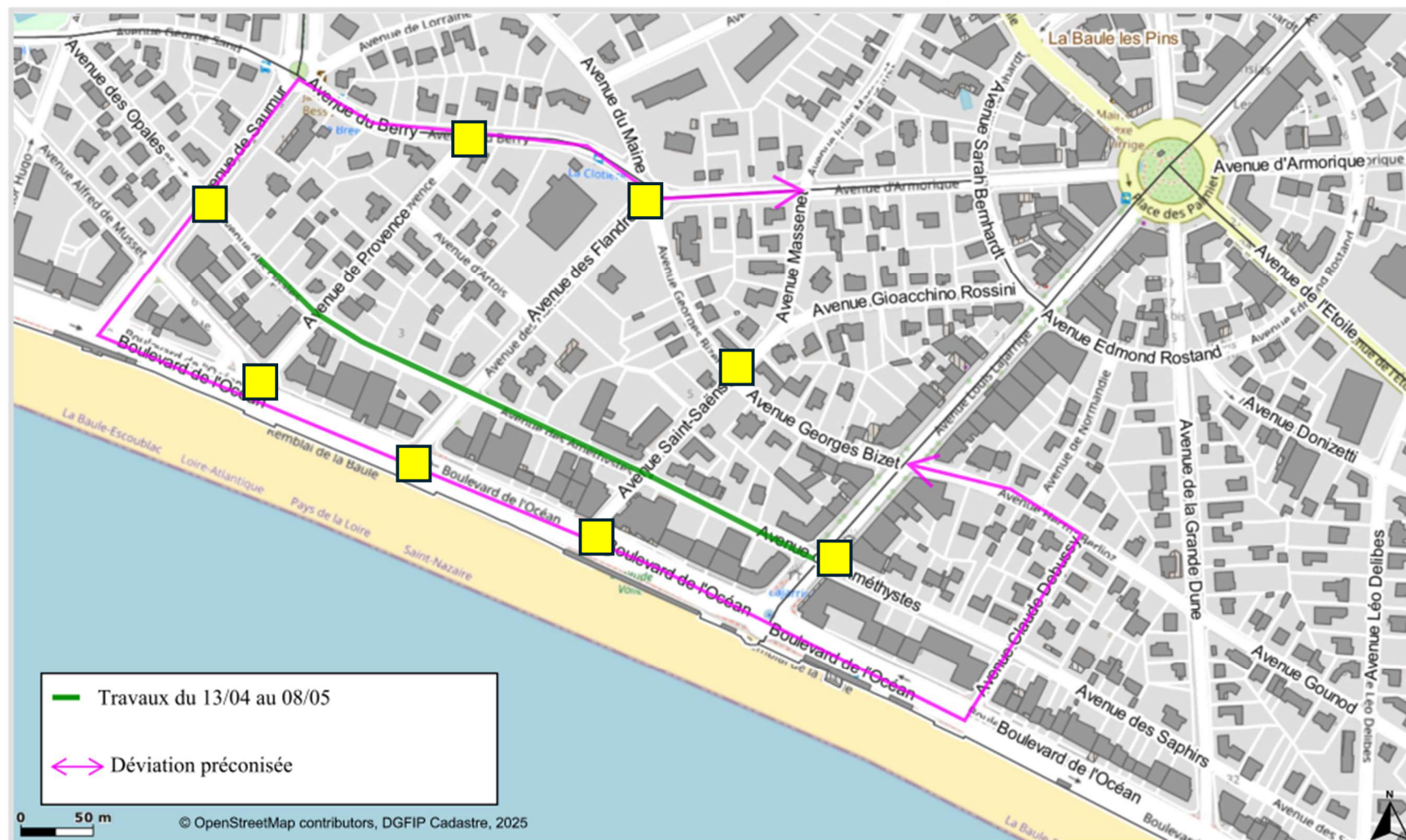


 Un bac travaux 660 l de chaque flux

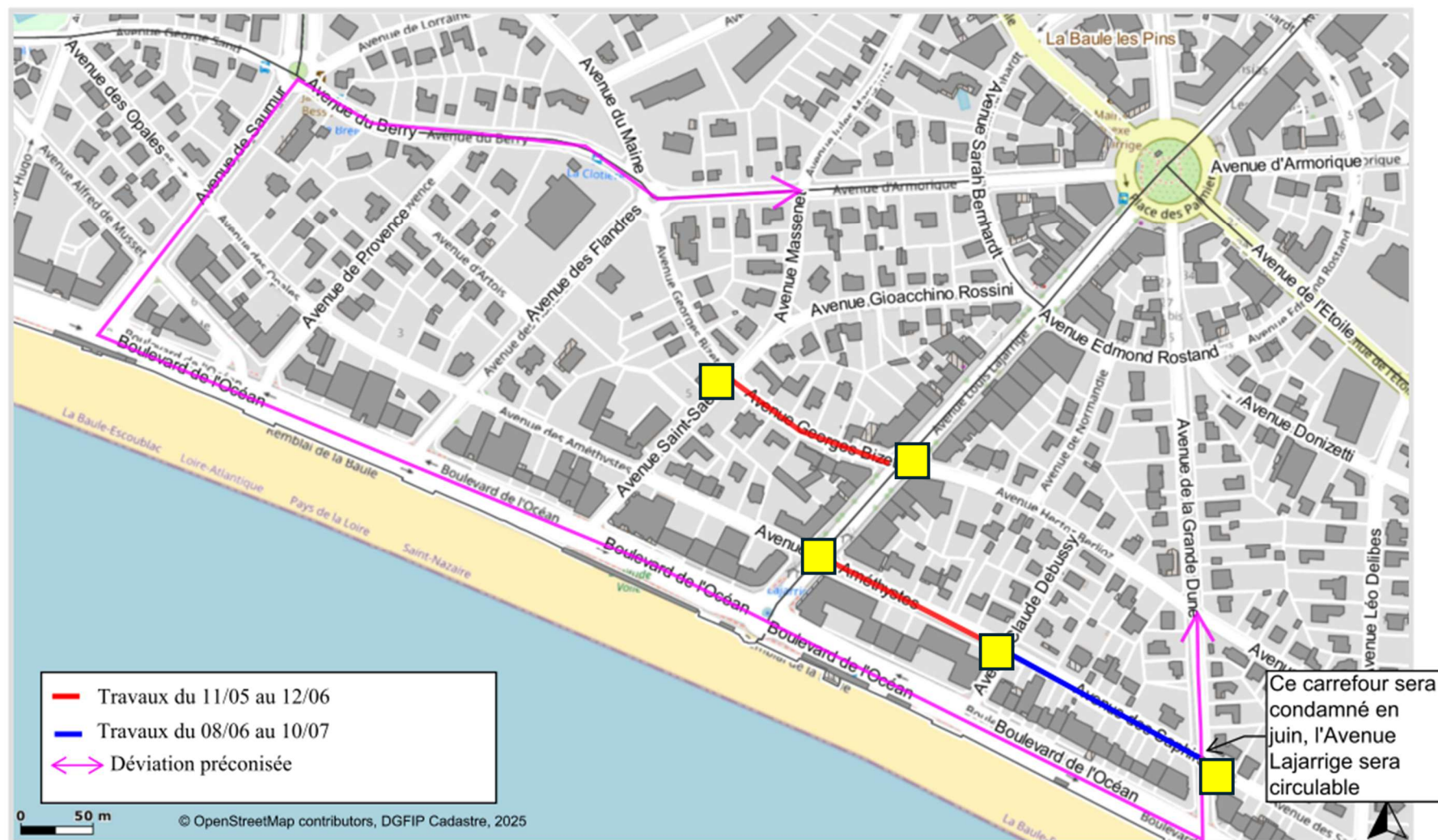
LA BAULE travaux réseaux du 05/01 au 10/07/2026



LA BAULE travaux réseaux du 05/01 au 10/07/2026



LA BAULE travaux réseaux du 05/01 au 10/07/2026





AUTORISATION DE MODIFICATION DU BRANCHEMENT D'EAU POTABLE

Propriétaire(s) :

Adresse des travaux :

Commune :

Section Parcelle n° :

Propriétaire(s) : Adresse principale :

Code postal :

Commune :

N° de téléphone :

Nom de l'abonné au service d'eaux (si différent) :

N° de téléphone de l'abonné :

Clés disponibles chez :

Agissant en qualité de propriétaire(s) ☐ **Autorise (ons),**
☐ **N'autorise (ons) pas,**

Les entreprises mandatées par CAP Atlantique à réaliser les travaux suivants :

- Le remplacement du branchement jusqu'à deux mètres à l'intérieur du domaine privé
- Le déplacement du compteur si nécessaire
- La pose d'un regard enterré de comptage soit en domaine privé soit en domaine public ou de type mural (en cas de configuration exceptionnelle).

En cas de non-autorisation des entreprises de Cap Atlantique à modifier le branchement jusqu'au compteur il ne sera pas possible d'intervenir au-delà de la limite de propriété et par conséquent de renouveler les 2 m en domaine privé.

Revêtement en terrain privé à remettre en état :

☐ Bicouche

☐ Dallage

☐ Tout venant

☐ Enrobés noir

☐ Pavés

☐ Sable

☐ Enrobés de couleur

☐ Gravillons

☐ Autre.....

Schéma et Observations :

Date :

Signature du(es) propriétaire(s) :

Retourner ce document à l'attention de Ludovic LETARD

par courriel à cycle-eau-et-infrastructures@cap-atlantique.fr

par courrier à CAP ATLANTIQUE – Direction des Services Techniques

3 Avenue des Noëlls BP 64 44503 LA BAULE CEDE